



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

### SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

**OJ N°50 - Cohésion sociale. Enfance et petite enfance.  
Conventions garantissant le concours d'un médecin référent pour les crèches Agerria,  
Espace Xitoak, Le Nid Urtois et Ttapi Ttapa.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

#### PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

#### PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°50 - Cohésion sociale. Enfance et petite enfance.  
Conventions garantissant le concours d'un médecin référent pour les crèches Agerria,  
Espace Xitoak, Le Nid Urtois et Ttipi Ttapa.**

Rapporteur : Monsieur Bernard CACHENAUT.

Mes chers collègues,

Dans le cadre de leur fonctionnement, les crèches communautaires doivent s'attacher les services d'un médecin, pédiatre ou général avec expérience en pédiatrie, chargé notamment d'effectuer la visite d'admission en crèche des jeunes enfants, de veiller à leur bon développement en faisant un suivi tout au long de l'inscription. Le médecin référent est également responsable de la prévention en matière de santé auprès des professionnels et des familles, ainsi que des protocoles de soins, d'urgence et de prises de médicaments au sein de l'Etablissement d'Accueil Petite Enfance.

Il convient de conclure de nouvelles conventions définissant le concours de médecins référents pour les centres multi-accueil « Agerria » de Mouguerre, « Espace Xitoak » de Saint-Pierre d'Irube, « Le Nid Urtois » d'Urt et « Ttipi Ttapa » d'Urcuit.

Il est proposé de confier ces fonctions respectivement à :

- Monsieur Cyril MAZUBERT, médecin généraliste installé à Saint-Pierre d'Irube, pour la crèche « Espace Xitoak » de Saint-Pierre d'Irube,
- Madame Géraldine TOURNU, médecin généraliste, pour les crèches « Agerria » de Mouguerre, « Le Nid Urtois » d'Urt et « Ttipi Ttapa » d'Urcuit,

et de conclure, avec chacun, une convention d'intervention par Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017, modifiée par délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2017, portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière de « Contrats ou conventions de partenariat conclus avec divers organismes (y compris collectivités et établissements publics) dans le cadre des politiques communautaires, avenants aux contrats existants et résiliations »,

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes des conventions ci-annexées, visant à garantir le concours d'un médecin référent pour les structures d'Accueil Petite Enfance « Espace Xitoak » à Saint-Pierre d'Irube, « Agerria » à Mouguerre, « Le Nid Urtois » à Urt et « Ttipi Ttapa » à Urcuit,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 51 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Non votant : 1 (FOURNIER Jean-Louis)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.